DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu la réhabilitation d'un branchement en plomb d'AEP et pose d'une fosse à compteur en domaine public réalisé par le GROUPE NAT – 1 rue des Bouleux – Bât L-59810 LESQUIN.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au 19 rue Salvador Allendé **le Lundi 24 Février 2025 au Mercredi 30 Avril 2025.**

Article 2 : La mise en place des barrières et de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur du GROUPE NAT,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 6 Février 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire
le - 7 FEV. 2025